



13

# Solarisation du patrimoine immobilier public

## Appel à manifestation d'intérêt

### 1. Présentation de l'action

La Métropole du Grand Paris porte une ambition forte en faveur du développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRR) sur son territoire. Dans cette perspective, le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) fixe deux objectifs ambitieux :

- porter la part des EnRR à 60% de la consommation finale à 2050 (hors carburants), dont au moins 30% d'énergies produites localement ;
- développer les réseaux de chaleur et de froid métropolitains, entièrement alimentés par des EnRR d'ici 2050.

C'est pourquoi, la Métropole du Grand Paris a décidé de mettre en oeuvre un plan de solarisation du patrimoine immobilier des communes et des territoires métropolitains, avec le lancement d'un appel à initiatives privées (AIP). Lancé le 10 octobre 2019, cet AMI s'inscrit dans le Plan de relance métropolitain.

Les avantages sont multiples :

- **l'augmentation de la production d'énergie renouvelable ;**
- **la valorisation économique de la toiture ou des toitures concernées par la pose de panneaux photovoltaïques ;**
- **La prise en charge financière ainsi que l'exécution des travaux et l'exploitation de la centrale photovoltaïque par l'entreprise**

Enfin, cette initiative permet de **massifier les projets sur le territoire métropolitain** et de **mutualiser les coûts pour les communes et les territoires** (études, diagnostics solaires, appels à la concurrence...).

### 2. Le principe de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Cet AMI a pour objectif de recenser les toitures publiques des collectivités volontaires et d'initier un déploiement du photovoltaïque sur le territoire métropolitain. Il permettra également de préparer l'appel à initiatives privées que souhaite lancer la Métropole en sélectionnant les équipements qui pourront être intégrés dans cette consultation.

### 3. Modalités de candidature

L'étude des dossiers déposés par les communes et territoires s'effectuent en deux phases.

- **phase 1** : les collectivités intéressées manifestent leur intérêt auprès de la Métropole du Grand Paris en précisant les bâtiments concernés. À ce stade, un bref descriptif du

bâtiment suffit. Il doit être envoyé par courriel à [planclimat@metropolegrandparis.fr](mailto:planclimat@metropolegrandparis.fr)

- **phase 2** : un dossier contenant un certain nombre de pièces demandé par la Métropole doit être envoyé dans les délais impartis par courriel à la même adresse. La liste des pièces est communiquée sur simple demande.

La Métropole évalue les projets en fonction de la pertinence d'un certain nombre de critères (orientation du bâtiment, effet d'ombre, pente...) et estime le productible photovoltaïque en s'appuyant sur le cadastre solaire de la Région Île-de-France. La Métropole procède à un tri des sites proposés et vérifie les critères d'éligibilité des toitures retenues. Elle établit alors son choix de typologies de surfaces à proposer ; les modèles de montage (autoconsommation, type d'injection) ; les critères techniques, environnementaux et financiers. Cette sélection fait l'objet d'une décomposition en lots en vue d'une mise en concurrence.

### 4. Dates-clés

- **Novembre 2020 à janvier 2021** : les communes sont appelées à exprimer leur intérêt pour la démarche et à proposer des bâtiments qui pourraient accueillir des panneaux solaires photovoltaïques sur leurs toitures.
- **Avant le 7 janvier 2021** : les communes envoient leur dossier complet.
- **1<sup>er</sup> trimestre 2021** : la Métropole établit son choix des typologies de surfaces à proposer sur la base d'une étude de préféabilité technique et économique. Les communes, dont le projet a été retenu, prennent les délibérations nécessaires permettant à la Métropole de lancer la mise en concurrence de plusieurs entreprises.
- **2<sup>e</sup> trimestre 2021** : la Métropole du Grand Paris désigne la ou les entreprises retenues dans le cadre de cet appel à initiative privée qui fera l'objet d'une notification.

+ Plus d'information sur [www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



### Contacts

• **Nicolas ROLLAND**  
• Directeur de l'Eau, de l'environnement et du climat  
• [nicolas.rolland@metropolegrandparis.fr](mailto:nicolas.rolland@metropolegrandparis.fr)  
• **Eva FRANGIAMONE**  
• Chef de projet Energie et climat  
• [planclimat@metropolegrandparis.fr](mailto:planclimat@metropolegrandparis.fr)